



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

Préfecture

Auch, le 14 DEC. 2016

Direction des libertés publiques
et des collectivités locales

Service des relations avec les collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

PROCES-VERBAL

de la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du 2 décembre 2016

Le 2 décembre 2016, à 9 heures, s'est tenue, à la Préfecture, salle de l'Intendant d'Etigny, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) présidée par M. Pierre ORY, préfet du Gers.

Étaient présents à cette séance :

1°) Représentants des communes

COLLEGE A : représentants des communes dont la population est inférieure à 423 habitants (6 sièges) :

- M. BROSETA Alain
- M. DURREY Joël
- M. SANCERRY Alain, assesseur
- M. DUCASSE Jean-Pierre
- M. LARRIEU Didier

Absent excusé : M. DUPRAT Christian

COLLEGE B : représentants des 5 communes les plus peuplées (3 sièges) :

- M. LAPREBENDE Christian

Absents excusés : M. DUBRAC Gérard et M. VALL Raymond

COLLEGE C : représentants des autres communes (5 sièges) :

- M. SOUBABERE Régis, rapporteur général,
- M. COT Jean-Pierre
- M. SALERS Jean-Pierre
- M. BEAUDRAN Pierre

Absents excusés: M. BEYRIES Philippe, M. de MONTESQUIOU Aymeri et M. PEYRET Christian, assesseur

2°) Représentants des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre

COLLEGE D : représentants des E.P.C.I. à fiscalité propre (16 sièges) :

- M. DUFFAUT Pierre
- M. FRAIRET Robert
- M. MANTOVANI Guy
- M. CORMIER Henri
- M. BAYLAC Michel
- M. MONTAUGE Franck
- Mme SALLES Céline
- M. CASTELL Jean-Louis
- Mme ESPERON Patricia
- M. RIVIERE François

Absents excusés : Mme DUPUY-MITERRAND Élisabeth qui a donné procuration à Mme SALLES
M. FANTON Patrick Hervé qui a donné procuration à M. RIVIERE
M. DUPRONT Didier qui a donné procuration à M. FRAIRET
M. IDRAC Francis qui a donné procuration à M. MONTAUGE
M. PETIT Michel

3°) Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes

COLLEGE E : représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes (2 sièges)

- M. DUCLOS Gérard
- M. DAGUZAN Francis

4°) Représentants du conseil régional (2 sièges)

- M. GUILHAUMON

Absent excusé : M. GUARDIA-MAZZOLENI qui a donné procuration à M. GUILHAUMON

4°) Représentants du conseil départemental (4 sièges)

- M. KSAZ Bernard
- M. DUPOUY Philippe-

Absents excusés : M. MARTIN Philippe et M. GABAS Michel

Assistaient également à cette séance :

- M. Guy FITZER, secrétaire général ;
- Mme Anne LAYBOURNE, Sous-Préfète de Mirande ;
- Mme SIGNORET, DDFIP ;
- M. PIGNOL, DDFIP ;
- Mme AUBIE-LEGENDRE, DDT ;
- Mme MIQUEL, DSDEN ;
- Mme Nicole PITTALUGA , directrice des libertés publiques et des collectivités locales ;
- M. Didier ROTA, Chef du Service des Relations avec les Collectivités Locales accompagné de Mmes COURSELLE et FERNANDO

- Mme STURINO, sous-préfecture de Condom.

M. le Préfet souhaite la bienvenue aux membres de la CDCI ainsi qu'au nouveau secrétaire général de la préfecture, M. Guy FITZER et constate que le quorum est atteint.

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour qui nécessiteront pour cinq d'entre eux un avis de la CDCI.

1- Procès verbal de la CDCI du 19 février 2016

En préambule, une modification doit être apportée en page 2 du procès verbal et il faut noter que M. DUCLOS était présent et M. DAGUZAN, absent, lui avait donné pouvoir. En l'absence d'autre remarque, le procès verbal de la CDCI du 19 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Le préfet passe ensuite la parole à M. Soubabère, rapporteur général pour la présentation des dossiers examinés lors de cette séance.

2 – Consultation pour avis sur la modification du périmètre du syndicat intercommunal de voirie du canton de Vic Fezensac : adhésion de la commune de Biran

M. SOUBABERE présente le projet dont le détail figure dans le document annexé.

Aucune observation n'est exprimée.

M. le Préfet sollicite l'avis de la CDCI sur le projet :

- Votants : 30 (25 présents et 5 procurations)
- Abstentions : 0
- Pour : 30
- Contre : 0

Avis favorable à l'unanimité des suffrages.

3 – consultation pour avis sur la modification du périmètre du syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée de la Gimone : adhésion de la commune de Saint Martin Gimois (arrêté inter-préfectoral)

M. SOUBABERE présente le projet dont le détail figure dans le document annexé .

Aucune observation n'est exprimée.

M. le Préfet sollicite l'avis de la CDCI sur le projet :

- Votants : 30 (25 présents et 5 procurations)
- Abstentions : 0
- Pour : 30
- Contre : 0

Avis favorable à l'unanimité des suffrages.

4 – Consultation pour avis sur le projet de périmètre en vue de la fusion du syndicat mixte d'aménagement Adour et Affluents, du syndicat pour l'aménagement de l'Estéous et du syndicat intercommunal à vocation unique du Lees et affluents (arrêté inter-préfectoral)

M. SOUBABERE présente le projet dont le détail figure dans le document annexé .

Aucune observation n'est exprimée.

M. le Préfet sollicite l'avis de la CDCI sur le projet :

- Votants : 30 (25 présents et 5 procurations)
 - Abstentions : 0
 - Pour : 30
 - Contre : 0
- Avis favorable à l'unanimité des suffrages.

5 – Consultation pour avis sur le projet de création du syndicat scolaire des Hautes Vallées

M. SOUBABERE présente le projet dont le détail figure dans le document annexé.

Le préfet précise que la tendance n'est pas à la création de syndicat mais dans le cadre de la fusion de la CC Val de Gers, il a souhaité répondre favorablement à la demande des élus de la CC des Hautes Vallées sur la question de la compétence scolaire. Cette proposition permet de consolider le travail en commun des élus du secteur et de faciliter la fusion. C'est donc le sens de cette proposition qui est présentée aujourd'hui.

M. Rivière ajoute que la CC Val de Gers continuera à travailler sur la prise de compétence scolaire. Il s'agit bien d'une situation transitoire.

M. le Préfet sollicite l'avis de la CDCI sur le projet :

- Votants : 30 (25 présents et 5 procurations)
 - Abstentions : 0
 - Pour : 30
 - Contre : 0
- Avis favorable à l'unanimité des suffrages.

6 – Consultation pour avis sur le projet de création du syndicat mixte des eaux des territoires de l'Armagnac (SETA) issu du regroupement du syndicat des eaux d'Estang, de la CC du Grand Armagnac et des communes de Campagne d'Armagnac, Cazaubon, Estang, le Houga et Lias

M. SOUBABERE présente le projet dont le détail figure dans le document annexé .
Aucune observation n'est exprimée.

M. le Préfet sollicite l'avis de la CDCI sur le projet :

- Votants : 30 (25 présents et 5 procurations)
 - Abstentions : 0
 - Pour : 30
 - Contre : 0
- Avis favorable à l'unanimité des suffrages.

Les points nécessitant un avis de la CDCI sont épuisés et le point 7 de l'ordre du jour consiste en une information sur les procédures en cours.

7 – information de la CDCI sur les autres procédures

Mme Pittaluga, directrice des libertés publiques et du contrôle de légalité, présente d'abord les dissolutions de syndicats qui interviendront le 31/12/2016 en cours de procédure selon la fiche jointe annexée:

- Dissolution du syndicat scolaire Adour Arros ;
- Dissolution du SIVOM de Plaisance ;
- Dissolution du SIAEP Auch Nord par adhésion à Trigone ;
- Dissolution du SIAEP de Valence sur Baïse par adhésion à Trigone ;
- Dissolution du SIAEP d'Estang (création du SETA cf point 6 de l'ordre du jour) ;
- Projet de dissolution du syndicat mixte d'études et d'aménagement du grand site de Marciac (création d'un établissement public de coopération culturelle) ;
- Projet de dissolution du SIVOM de Miradoux (1^{er} trimestre 2017) .

➤
M. Montaugé s'interroge sur le terme « restitution » de compétences.

Mme Pittaluga précise qu'en adhérant à un syndicat, les communes ont transféré leur compétence à ce syndicat. Le syndicat devant être dissous, la compétence revient à la commune, lui est donc restituée.

Mme Pittaluga poursuit par les extensions de périmètre et modifications de statuts :

- Extension du périmètre de la communauté de communes du Grand Armagnac par le rattachement de la commune nouvelle de Castelnau d'Auzan Labarrère et réduction de périmètre de la communauté de communes de la Ténarèze ;
- Création de nouvelles cartes au syndicat mixte Trigone en syndicat à la carte (carte distribution eau potable, assainissement collectif et non collectif) ;
- Extension du SIAEP de la région de Valence sur Baïse par l'adhésion de la commune d'Ayguetinte et réduction par le retrait des 9 communes membre de la communauté de communes de la Ténarèze ;
- Extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte des 3 vallées.
- Modification des statuts du SIAEP de Caussens

Viennent ensuite les fusions prévues au SDCI :

- Fusion de la CA Grand Auch Agglomération et la CC Cœur de Gascogne ;
- Fusion de la CC Val de Gers et la CC Hautes Vallées.

M. Baylac indique que tous les élus se sont mis en ordre de marche pour réussir la fusion de la CC Cœur de Gascogne et de la CA du Grand Auch, que tous les agents quelques soient les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans cette démarche, aussi bien au niveau des encadrants que des salariés des différentes structures.

Il tient à remercier les services de l'État et le préfet Guyot qui ont contribué à la création de la communauté de communes Cœur de Gascogne qui a pu exercer les deux principales compétences que sont le service « jeunesse » de 0 à 18 ans et le service d'aide à domicile.

Il estime que 15 ans après la création de cette communauté de communes qui porte une certaine idée de la ruralité, c'est une copie de qualité qui est rendue, permettant de repartir vers une nouvelle étape en amenant 19 nouvelles communes à la communauté d'agglomération.

M. Montaugé s'associe aux propos de M. Baylac et le remercie pour son engagement et le rôle important qu'il a joué dans ce projet. Cela augure d'un bon fonctionnement pour mieux accompagner la population.

Il regrette néanmoins, que l'on ne puisse maintenir l'ensemble des conseillers communautaires des deux EPCI actuels mais un moyen a été trouvé, par la rédaction d'une charte de gouvernance et de participation, permettant d'associer l'ensemble des conseillers actuels et mais aussi les conseillers municipaux des 34 communes. Il ne faut pas en effet que la démocratie se trouve affaiblie.

Il remercie l'aide des services de l'État notamment sur le volet financier dont on ne connaîtra les tenants et aboutissements que dans quelques mois pour le FPIC en particulier.

S'agissant des conseils communautaires, M. Pittaluga présente les cinq recompositions achevées :

- la CC du Savès ;
- la CC Coeur d'Astarac en Gascogne ;
- la CC Grand Armagnac ;
- la CC Armagnac Adour ;
- la CC Bastides et Vallons du Gers.

Elle poursuit en rappelant que, l'ensemble des communautés de communes ont engagé des modifications statutaires nécessitées par la loi Notre pour une mise en conformité des compétences au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, s'agissant du SDCI de la Haute Garonne, 4 dossiers impactent des communes du Gers :

- fusion des 3 syndicats de la Save: l'arrêté préfectoral sera présenté à la signature prochainement qui entraînera la dissolution du syndicat de la Save Gersoise dont le siège est dans le Gers ;
- dissolution de la fédération des syndicats de la Save : l'arrêté de dissolution est signé ;
- dissolution du SI Val de Save : l'arrêté sera pris après le 13 décembre (date du comité technique) ;
- dissolution du SPIRE : l'arrêté de dissolution est signé ;
- dissolution du syndicat mixte du Courbet : dans la mesure où la réalisation d'une étude GEMAPI sur le bassin est en cours, le préfet de la Haute-Garonne a abandonné le projet de dissolution inscrit au SDCI.

Enfin, l'institution Adour, qui regroupe les départements du Gers, des Landes, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées a engagé une procédure de transformation en syndicat mixte qui devrait être actée au 31/12/2016.

En l'absence d'autres questions, M. le Préfet lève la séance à 10h30.

Le Préfet

Pierre ORY

